

# SEANCE DU 4 Avril 2014

\*\*\*\*\*

**Nombre de conseillers en exercice : 11**

**Nombre de conseillers présents ou représentés : 11**

**Nombre de conseillers votants : 11**

Le quatre Avril deux mil quatorze, le Conseil Municipal de la commune d'Argenvières dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de MAUPLIN Jean-Claude Maire

Date de la convocation du Conseil Municipal : **31/03/2014**

**PRESENTS** : M. MAUPLIN Jean-Claude, Mme MENARD Francine, M. PROST André, Mme TRINQUET Simone, Mme BROU Caroline, Mme BRUNET Christine, M. CHAMPROUX Martial, M. FOURMENTRAUX Yves, M. GERMAIN Bruno, M. MARTIN José, M. MICHAUD Frédéric,

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Mr MICHAUD Frédéric

## **► SIVOM Loire et Canal : élection des délégués**

Suite au renouvellement de l'assemblée municipale, il y a lieu de procéder à l'élection de deux délégués (un titulaire et un suppléant)

Suite au vote, les délégués suivants ont été élus :

- Monsieur PROST André (titulaire)
- Monsieur MAUPLIN Jean-Claude (suppléant)

– *Acte déposé à la préfecture du Cher, le 08/04/2014*

## **► Syndicat Intercommunal d'Adduction en Eau Potable : élection des délégués**

Suite au renouvellement de l'assemblée municipale, il y a lieu de procéder à l'élection de deux délégués titulaires et d'un délégué suppléant au Syndicat Intercommunal d'Adduction en Eau Potable

Suite au vote, les délégués suivants ont été élus :

- Monsieur MAUPLIN Jean-Claude (titulaire)
- Madame BROU Caroline (titulaire)
- Monsieur PROST André (suppléant)

– *Acte déposé à la préfecture du Cher, le 10/04/2014*

## **► Syndicat Intercommunal de Transport Scolaire de Sancergues : élection des délégués**

Suite au renouvellement de l'assemblée municipale, il y a lieu de procéder à l'élection de deux délégués titulaires au Syndicat Intercommunal de Transport Scolaire de Sancergues.

Suite au vote, les délégués suivants ont été élus :

- Madame BRUNET Christine
- Madame MENARD Francine

– *Acte déposé à la préfecture du Cher, le 08/04/2014*

### **► Syndicat Intercommunal de Transport Scolaire de La Charité sur Loire : élection des délégués**

Suite au renouvellement de l'assemblée municipale, il y a lieu de procéder à l'élection de deux délégués titulaires et deux délégués suppléants au Syndicat Intercommunal de Transport Scolaire de La Charité sur Loire.

Suite au vote, les délégués suivants ont été élus :

- Madame MENARD Francine (titulaire)
- Madame BRUNET Christine (titulaire)
- Monsieur CHAMPROUX Martial (suppléant)
- Monsieur MICHAUD Frédéric (suppléant)

– *Acte déposé à la préfecture du Cher, le 08/04/2014*

### **► Syndicat Départemental d'Energie du Cher : élection des délégués**

Suite au renouvellement de l'assemblée municipale, il y a lieu de procéder à l'élection d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant au Syndicat Départemental d'Energie du Cher.

Suite au vote, les délégués suivants ont été élus :

- Monsieur MAUPLIN Jean-Claude (titulaire)
- Monsieur PROST André (suppléant)

– *Acte déposé à la préfecture du Cher, le 08/04/2014*

–

### **► Syndicat Pays de Loire Val d'Aubois : élections des délégués**

Suite au renouvellement de l'assemblée municipale, il y a lieu de procéder à l'élection d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant au Syndicat Pays de Loire Val d'Aubois.

Suite au vote, les délégués suivants ont été élus :

- Madame TRINQUET Simone (titulaire)
- Madame MENARD Francine (suppléant)

– *Acte déposé à la préfecture du Cher, le 08/04/2014*

–

### **► Association des Communes Forestières de l'Indre et du Cher: élection des délégués**

Suite au renouvellement de l'assemblée municipale, il y a lieu de procéder à l'élection d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant à l'Association des Communes Forestières de l'Indre et du Cher.

Suite au vote, les délégués suivants ont été élus :

- Monsieur MAUPLIN Jean-Claude (titulaire)
- Monsieur GERMAIN Bruno (suppléant)

– *Acte déposé à la préfecture du Cher, le 08/04/2014*

### **► Office du Tourisme du PLVA**

Suite au renouvellement de l'assemblée municipale, il y a lieu de procéder à l'élection d'un délégué tourisme titulaire et d'un suppléant à l'Office du Tourisme du Pays de Loire Val d'Aubois.

Suite au vote, les délégués suivants ont été élus :

- Monsieur MARTIN José (titulaire)
  - Madame BRUNET Christine (suppléant)
- Acte déposé à la préfecture du Cher, le 08/04/2014

#### **► Centre Communal d'Action Sociale : élections des membres**

Suite au renouvellement de l'assemblée municipale, il y a lieu de procéder à l'élection des membres pour le Centre Communal d'Action Sociale.

Suite au vote, les membres suivants ont été élus :

- Monsieur PROST André
  - Madame BRUNET Christine Annick
  - Monsieur CHAMPROUX Martial
  - Monsieur MARTIN José
- Acte déposé à la préfecture du Cher, le 08/04/2014

#### **► Commission Communale des Impôts Directs**

Vu, le renouvellement de l'assemblée municipale, le Conseil Municipal propose douze membres titulaires et douze membres suppléants parmi lesquels la Direction des Services Fiscaux choisira :

<b><u>Titulaires</u></b>	<b><u>Suppléants</u></b>
Mme MENARD Francine Mr PROST André Mme TRINQUET Simone Mme BRUNET Christine Mr MARTIN José Mr FOURMENTRAUX Yves Mr GERMAIN Bruno Mr MICHAUD Frédéric Mme BROC Caroline Mr CHAMPROUX Martial	Mr TROUZIER Robert (rue St Denis) Mme JOUENNE Michèle Mme TIRREAU Denise Mr GROBARCIK Jackie Mr CHANTELAT Jacki Mr LEBLOND Philippe Mr RAPIN Michel Mme PROST Claudine Mr ARNOYS Maurice Mme JEBBOR-THIERY Barbara
<b><u>Propriétaires Bois et Forêts</u></b>	
Mr de SEGUINS-PAZZIS Hervé	Mr MONTALBOT Roland
<b><u>Hors commune</u></b>	
Mr GUILLERAUT François (St Léger Le Petit)	Mr BRUNET Jacques (La Chapelle Montlinard)

- Acte déposé à la préfecture du Cher, le 08/04/2014

#### **► Commission d'Appel d'Offres**

Suite au renouvellement de l'assemblée municipale, le Conseil Municipal procède à l'élection à la proportionnelle de trois délégués titulaires et de trois délégués suppléants sur la même liste sans panachage ni vote préférentiel. Ont été élus membres de la Commission d'Appel d'Offres :

### **Membres titulaires**

- Mr GERMAIN Bruno
- Mr MICHAUD Frédéric
- Mr CHAMPROUX

### **Membres suppléants**

- Mr FOURMENTRAUX Yves
- Mr MARTIN José
- Mme MENARD Francine

Cette commission d'appel d'offres sera présidée par Monsieur MAUPLIN Jean-Claude, Maire.

- *Acte déposé à la préfecture du Cher, le 08/04/2014*

### **► Commissions Communales**

Suite au renouvellement de l'assemblée municipale, le Conseil Municipal a procédé à l'élection des membres des commissions suivantes :

#### **Commission « Finances »**

Mr MAUPLIN Jean-Claude  
Mme MENARD Francine  
Mr PROST André

Mme BROC Caroline  
Mme BRUNET Christine  
Mr MARTIN José

#### **Commission « Ordures Ménagères »**

Mme MENARD Francine  
Mme TRINQUET Simone  
Mme BRUNET Christine

Mr FOURMENTRAUX Yves  
Mr GERMAIN Bruno

#### **Commission « Travaux »**

Mr MAUPLIN Jean-Claude  
Mme MENARD Francine  
Mr PROST André  
Mme TRINQUET Simone  
Mme BROC Caroline

Mme BRUNET Christine  
Mr FOURMENTRAUX Yves  
Mr GERMAIN Bruno  
Mr MARTIN José

#### **Commission « assainissement »**

Mr MAUPLIN Jean-Claude  
Mme BRUNET Christine

Mr FOURMENTRAUX Yves  
Mr GERMAIN Bruno

#### **Commission « Bois-Etang-Pêche-Chasse »**

Mr PROST André  
Mr GERMAIN Bruno

Mr MARTIN José  
Mr MICHAUD Frédéric

#### **Commission « communication aux administrés »**

Mme MENARD Francine  
Mme TRINQUET Simone  
Mme BRUNET Christine

Mme BROC Caroline  
Mr CHAMPROUX Martial

#### **Commission « administrative »**

Mr MAUPLIN Jean-Claude  
Mme MENARD Francine  
Mr PROST André

Mme TRINQUET Simone  
Mme BROC Caroline  
Mr CHAMPROUX Martial

- *Acte déposé à la préfecture du Cher, le 08/04/2014*

### **► Garants Office National des Forêts**

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal décide de nommer comme garants pour l'Office National des Forêts :

- Mr GERMAIN Bruno
- Mr MARTIN José
- Mr MICHAUD Frédéric
  
- *Acte déposé à la préfecture du Cher, le 08/04/2014*

### **► Délégation du Conseil Municipal au Maire**

Vu les articles L 2122-22 et L 2122-23 du code général des collectivités territoriales,

Considérant que qu'il y a intérêt en vue de faciliter la bonne marche de l'administration communale, à donner à M. Le maire l'ensemble (ou une partie) des délégations prévues par l'article L2122-22 du CGCT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Décide que Le maire est chargé, pour la durée du présent mandat, et par délégation du conseil municipal :

- De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés sans formalités préalables en raison de leur montant, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
- De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;
- De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistres y afférentes ;
- De créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;
- De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;
- D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
- De décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros ;
- De réaliser les lignes de trésorerie d'un montant maximum de 50 000 euros

- Prend acte que cette délibération est à tout moment révoicable.

- Prend acte que le maire rendra compte à chaque réunion de conseil municipal de l'exercice de cette délégation.

- *Acte déposé à la préfecture du Cher, le 08/04/2014*

### **► Indemnités de fonctions**

Vu les articles L.2123-20 à L.2123-24-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT),

Vu l'article L.2123-20 du CGCT qui fixe les taux maximum des indemnités de fonction des maires, adjoints et conseillers municipaux,

Vu le procès-verbal de la séance d'installation du Conseil Municipal en date du 04 avril 2014 constatant l'élection du maire et de 3 adjoints,

Vu les arrêtés municipaux en date du 04 avril portant délégation de fonctions à Mesdames Ménard et Trinquet et Monsieur Prost adjoints

Considérant qu'il appartient au conseil municipal de déterminer les taux des indemnités des élus locaux pour l'exercice de leurs fonctions, dans la limite des taux maximum fixés par la loi,

Considérant que pour une commune de 496 habitants, le taux maximal de l'indemnité du maire en pourcentage de l'indice brut terminal 1015 de l'échelle indiciaire de la fonction publique ne peut dépasser 17%

Considérant que pour une commune de 496 habitants, le taux maximal de l'indemnité d'un adjoint en pourcentage de l'indice brut terminal 1015 de l'échelle indiciaire de la fonction publique ne peut dépasser 6.60%

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Décide, avec effet au 05 avril 2014 de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions du maire, des adjoints comme suit :

- **Maire : 17 % de l'indice 1015**
- **1<sup>er</sup> adjoint : 6.60% de l'indice 1015**
- **2<sup>ème</sup> adjoint : 6.60% de l'indice 1015**
- **3<sup>ème</sup> adjoint : 6.60 % de l'indice 1015**

D'inscrire les crédits nécessaires au budget communal.

De transmettre au représentant de l'Etat dans l'arrondissement la présente délibération et le tableau annexé récapitulant l'ensemble des indemnités allouées aux membres du conseil municipal.

— *Acte déposé à la préfecture du Cher, le 08/04/2014*

#### **► Délégués CNAS**

Suite au renouvellement de l'assemblée municipale, il convient de désigner deux délégués (un élu et un agent) pour le CNAS.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a désigné

Madame MENARD Francine (délégué élu)  
Mademoiselle RHIT Nadège (délégué agent)

— *Acte déposé à la préfecture du Cher, le 08/04/2014*